

Tarif des prestations administratives non comprises dans le prix de pension et à la charge des Résidants

- Frais d'entrée CHF 300.- (incluant : marquage des vêtements, constitution et analyse du dossier administratif et médical, organisation des séances interdisciplinaires en amont avant l'entrée, aménagement de la chambre, repas d'accueil, la demande attestation de non-poursuite etc,...).
CHF 300.- / imputés sur la facture du premier mois de pension
- Abonnement télévision, radio et internet dans la chambre,
CHF 15.- / mois
- Abonnement téléphonique (incluant les appels illimités en Suisse, en Europe et Amérique du Nord sur les fixes et natels),
CHF 20.- / mois
- Assurance responsabilité civile de l'EMS,
CHF 24.- / annuel
- Déclaration impôts (uniquement pour les Résidants au bénéfice des SPC),
CHF 65.- / acte
- Frais liés à des démarche administratives spécifiques (papiers d'identité, certificat de vie, etc.),
CHF 20.- / acte
- Réexpédition du courrier au Proche aidant ou Curateur pour les Résidants privés,
CHF 10.- / mois
- Déménagement dans une autre chambre (sur demande du Résidant ou Proche aidant),
CHF 150.- / acte
- Frais de garde-meuble dès le 4^{ème} mois suivant le décès (cf. point 7.4),
CHF 50.- / mois
- Frais à partir du 2^{ème} rappel (cf. point 1.2),
CHF 10.-

NB : Concernant les moyens auxiliaires non pris en charge par les assurances-maladies (ex : matelas alternating, montres tracker, ...), cela sera convenu avec le Service des Soins en fonction du besoin spécifique reconnu par le Résidant en accord avec son médecin traitant.